

## 68<sup>e</sup> Session ordinaire de la COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Session en ligne, 14 avril – 04 mai 2021  
Contribution de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

### Intervention sur le POINT 4 : Situation des droits de l'homme en Afrique Genève - 14 avril 2021

Monsieur le Président, distingués commissaires, délégués d'État et organisations de la société civile,

L'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et son réseau SOS-Torture en Afrique remercient la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) pour cette occasion de soulever certaines des questions clés concernant la situation des droits de l'homme en Afrique. Nous faisons cette déclaration conjointement avec le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT) au nom des membres de notre Groupe d'intervention judiciaire que nous avons créé pour lutter contre la torture en Afrique.

La situation des droits humains en Afrique est restée préoccupante au cours des six derniers mois notamment à cause des persécutions contre les défenseurs des droits humains, le recours excessif de la force pour réprimer violemment des manifestations politiques et la recrudescence des bavures dans la lutte contre le terrorisme dans le Sahel.

#### 1. Persécutions et intimidations des défenseurs des droits humains

Ces derniers mois, la situation des défenseurs des droits humains en Afrique a été caractérisée par des intimidations, des persécutions et même des poursuites judiciaires.

Au **Burundi**, la récente condamnation *in absentia* à une peine de prison à perpétuité de douze défenseurs des droits humains en exil, dont Armel Niyongere, membre de l'Assemblée général de l'OMCT en est une parfaite illustration<sup>1</sup>. Alors qu'ils sont engagés depuis plusieurs années, à la défense des droits humains y compris en collaborant avec les organes de traités dont la Commission et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ils sont accusés de faits criminels auxquels ils n'ont pas participé.

---

<sup>1</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/appels-urgents/burundi-condamnation-in-absentia-à-une-peine-de-prison-à-perpétuité-de-douze-défenseurs-des-droits-humains-en-exil>

Au **Soudan**, la condamnation le 31 mars 2021 de Mme Waad Bahjat, défenseuse des droits des femmes, blogueuse et membre du comité de résistance Umbda, une organisation qui promeut les droits civils et économiques<sup>2</sup> est une source d'inquiétude. Dans la même période, la défenseuse des droits des femmes et de l'environnement Khadeeja Aldewaihi, membre de l'Organisation soudanaise pour la recherche et le développement (SWORD), et présentatrice à la chaîne de télévision Al-Shorouk au Soudan a subi des persécutions judiciaires. Elle a été inculpée par le procureur de la cybercriminalité du Soudan de « publication de fausses nouvelles en ligne » en relation avec un message qu'elle avait écrit sur Facebook le 13 mai 2020 au sujet de la démission du ministre de la Santé et les défis auxquels le secteur de la santé est confronté au Soudan<sup>3</sup>.

La situation des défenseurs des droits humains est encore plus à risque dans les contextes électoraux. Comme en 2020, cette année de nombreux scrutins se déroulent dans un contexte de tension qui facilite et favorise le recours à la force y compris armée contre les manifestations et les leaders de la société civile.

## 2. Élections, manifestations pacifiques et usage excessif de la force

Au **Niger**, la contestation qui a suivi les résultats des élections présidentielles de février 2021 et les restrictions à l'accès à Internet, ont conduit à des manifestations violentes. Les échauffourées qui ont éclatées entre les forces de l'ordre et les manifestants ont conduit à l'usage de la force notamment le recours au gaz lacrymogène avec pour conséquence 470 personnes arrêtées et 2 morts.

Au **Tchad**, en réponse à des "marches pacifiques" des parties politiques de l'opposition et des organisations de la société civile, réclamant l'annulation des élections présidentielles du 11 avril 2021, les forces de l'ordre ont fait usage excessif de la force, des traitements inhumains et dégradants et des actes de torture<sup>4</sup> contre des manifestants. Ainsi 112 personnes membres et sympathisants de partis d'opposition et de la société civile dont Maxvelt Yogangnan Loalngar, Président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH) et Mahamat Nour Ibedou, ex-Secrétaire général de la Convention tchadienne pour la défense des droits de l'Homme (CTDDH)<sup>5</sup> ont été arbitrairement arrêtées. L'attaque armée du domicile de Monsieur Yaya Dillo Djerou, par les forces de sécurité en février 2021, a conduit à la mort des membres de sa famille dont sa mère<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> <https://www.omct.org/en/resources/urgent-interventions/sudan-sentencing-of-womens-rights-defender-waad-bahjat>

<sup>3</sup> <https://www.omct.org/en/resources/urgent-interventions/judicial-harassment-of-womens-rights-defender-khadeeja-aldewaihi>

<sup>4</sup> <https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/08/tchad-repression-preelectorale-contre-les-opposants>

<sup>5</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/appels-urgents/tchad-arrestation-arbitraire-et-liberation-de-maxvelt-yogangnan-loalngar-et-mahamat-nour-ibedou>

<sup>6</sup> <https://www.aljazeera.com/news/2021/2/28/chad-opposition-candidate-says-security-forces-raided-his-home>

En **république du Congo**, avant les élections présidentielles, le Dr. Alexandre Ibacka Dzabana, un des coordonnateurs de la Plateforme congolaise des ONG des droits humains et de la démocratie, Président du mouvement M22 et membre de la coalition Tournons la Page Congo a été enlevé le 11 mars 2021 et détenu dans les locaux de la Centrale d'intelligence et de documentation, ex-Direction générale de la surveillance du territoire<sup>7</sup>.

Au **Benin**, les modifications de la Constitution et du calendrier électoral initiées par le Président de République Patrice Talon en novembre 2019, de même que l'arrestation ou la condamnation d'au moins 17 opposants politiques<sup>8</sup> ont créé des protestations et des frustrations politiques conduisant ainsi à des manifestations pré-électorales en avril 2021 qui ont fait un mort et six blessés dans le centre du pays, après l'intervention de l'armée<sup>9</sup>.

Même le **Sénégal** qui est souvent présenté comme un modèle démocratique en Afrique de l'Ouest a expérimenté en mars 2021 un niveau de violence inquiétant à la suite de manifestations pacifiques réprimées par un recours à la force qui n'était ni proportionnel, ni légitime. Les forces de l'ordre ont ciblé des manifestants pacifiques ainsi que des journalistes et des organes de presse. A ce jour, le bilan humain est de 13 morts, environ 590 blessés et plus de 600 personnes arrêtées dont des activistes et des membres de l'opposition<sup>10</sup>.

### 3. Torture et terrorisme au Sahel

La recrudescence des bavures au sein des forces engagées dans les opérations de contre-terrorisme au Sahel est préoccupante. Les récentes allégations de viols et de tentative de viols sur des civils par des militaires tchadiens engagés au sein de la Force conjointe G5-Sahel et en opération au **Niger**, constituent sans équivoque des violations graves du droit international et rappellent l'importance de mettre les droits de l'homme au centre des réponses sécuritaires<sup>11</sup>.

De même au **Mali**, le 3 janvier 2021, une frappe de la Force Barkhane dans la localité de Bounty a tué au moins 22 personnes qui prenaient part à un mariage et blessées au moins huit autres. Les victimes étaient tous des hommes âgés de 23 à 71 ans, dont la majorité habitait le village de Bounty. La mission d'établissement des faits de la MINUSMA a estimé que cette frappe n'était ni légale ni respectueuse du principe de précaution en vertu du droit international humanitaire.

<sup>7</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/appels-urgents/congo-arrestation-du-dr-alexandre-ibacka-dzabana>

<sup>8</sup> <https://www.france24.com/fr/afrique/20210409-au-bénin-l-opposition-dénonce-un-scrutin-présidentiel-verrouillé-par-patrice-talon>

<sup>9</sup> <https://www.dw.com/fr/la-campagne-électorale-endeuillée-au-bénin/a-57135847>

<sup>10</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/sénégal-13-morts-et-590-blessés-à-la-suite-de-violences-policières>

<sup>11</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/niger-des-membres-des-forces-anti-terrorisme-accusés-de-viols-sur-des-civils>

Au cours des derniers mois, nous avons documenté avec inquiétude la situation au **Burkina Faso** où les forces de sécurité, aidées par des groupes d'autodéfense créés par l'État, ont souvent perpétré des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et des exécutions sommaires contre des membres de la communauté peul sur la base de soupçons vagues et infondés, issus d'une discrimination endémique<sup>12</sup>.

## Recommandations

L'OMCT Salue le travail de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples au cours des derniers mois et recommande qu'à l'occasion de cette session, le dialogue interactif avec les États conduise à :

- Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et le bien-être psychologique de tous les défenseurs des droits humains ;
- Libérer immédiatement et sans condition tous les défenseurs qui sont arbitrairement détenus car leur détention vise simplement à les punir pour leurs activités légitimes en faveur des droits humains ;
- Mettre fin à tous les actes de harcèlement - y compris au niveau judiciaire - à l'encontre de tous les défenseurs des droits de l'homme, et veiller en toutes circonstances à ce qu'ils soient en mesure de mener leurs activités légitimes sans aucune entrave et sans crainte de représailles ;
- Ordonner des enquêtes immédiates, approfondies et transparentes sur les violations présumées des droits de l'homme notamment à la suite du recours excessif de la force pendant les manifestations et à la suite des élections
- Identifier tous les responsables d'actes de torture et mauvais traitement, les traduire devant un tribunal indépendant et leur appliquer les sanctions prévues par la loi ;
- Veiller à ce que l'application de la législation antiterroriste et de sécurité nationale soit conforme aux normes internationales des droits de l'homme et ne soit pas ni contre les défenseurs des droits de l'homme en représailles à leurs activités pacifiques et légitimes en matière de droits de l'homme ; ni contre des civils notamment les femmes seules et les enfants

---

<sup>12</sup> <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/the-misuse-of-counter-terrorism-measures-hurts-the-vulnerable-and-creates-conflict>